

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ à MONTAUBAN et sur le territoire du SIRTOMAD

La politique du SIRTOMAD.

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le SIRTOMAD, votre syndicat de traitement des déchets, accompagne les habitants volontaires vers le compostage partagé. Quels avantages ? Réduire les poubelles et maîtriser leurs coûts, mais aussi rendre les sols des jardins fertiles, faire pousser des plantes à côté de chez soi, se retrouver entre voisins autour d'un geste devenu quotidien pour des millions de français ...



Le compostage partagé : qu'est-ce que c'est ?

Le compostage partagé comprend toute opération de compostage près de chez soi : au pied de son immeuble, au sein de sa résidence, de son quartier. Il s'agit de discuter entre les habitants volontaires et les acteurs du territoire (la commune, les associations, la copropriété, etc) pour organiser du compostage. Cette discussion aboutit à la répartition des tâches et du rôle de chacun. C'est ainsi que le compostage devient "partagé". Chaque citoyen, même celui qui n'a pas de jardin, peut produire du compost et réduire sensiblement le poids de ses poubelles. Cette démarche engendre des relations de bon voisinage, ainsi que des moments conviviaux qui prolongent dans la bonne humeur le "partage".

Composter en bas de chez vous : c'est possible !

Le SIRTOMAD a missionné le bureau d'études SALUTERRE pour vous accompagner dans le compostage partagé. Leur démarche suit une méthodologie précise et vous propose un soutien en plusieurs étapes :

- étude de faisabilité sur site
- réunion de présentation du projet et concertation des habitants
- aménagement du site avec les équipements fournis par le SIRTOMAD
- apéritif d'inauguration offert
- formation des habitants motivés
- visites de suivi

Il s'agit à travers cette démarche d'expliquer aux habitants comment faire et de les accompagner dans le choix de leur organisation. SALUTERRE s'occupe également de faire le lien avec les différents partenaires pour le démarrage du projet.

Les questions les plus fréquentes :

Dans un composteur, que peut-on mettre ?

Tous les déchets organiques issus de la cuisine et de l'entretien des espaces verts (attention cependant aux excès de pelouse). Composter les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les résidus de thé de café, les papiers et cartons usagers permet de réduire de plus de 30% le volume de sa poubelle. Les volumes de compost produit pourront aisément être utilisés dans les jardinières et espaces verts de la résidence.

Est-ce que composter demande beaucoup de temps ?

Hormis vider régulièrement votre bio-seau (seau spécial pour les déchets alimentaires), composter demande seulement un peu d'observation, un retournement du contenu tous les 2 à 3 mois et une récolte de compost tous les 6 à 9 mois.

Les temps d'entretien du site de compostage sont autant d'occasions d'organiser des moments conviviaux entre voisins : apéro-compost, fête des voisins, échange de recettes etc. Et pourquoi pas d'envisager de nouveaux projets au sein de votre résidence, comme un jardin partagé !

Un composteur, ça sent mauvais et ça attire les bestioles ?

S'il est bien géré, il n'y a aucune nuisance ! Composter est un savoir-faire simple mais un savoir-faire quand même.

Le soutien technique du projet et une formation vous permettront de suivre vous-même le compostage et de rectifier les éventuels dysfonctionnements.

Quel matériel ?

Composter avec ses voisins est à peu près similaire au compostage individuel. Il faut : des composteurs, un bac pour stocker des matières sèches, un bio-seau par participants, un arrosoir, une griffe, une fourche et de bonnes informations. Ajoutez des matières sèches (type feuilles mortes, taille de haies ou broyat de branches) et un peu de savoir-faire : vous voilà prêt à pratiquer !

Le nombre de composteurs sera défini par le SIRTOMAD et ajusté aux besoins de votre résidence.

Quel est le coût pour les habitants / la copropriété ?

Le matériel décrit ci-dessus et un soutien technique (conseils, réunions, formation et suivi) pour mener à bien votre projet de compostage partagé sont entièrement pris en charge par le SIRTOMAD.



Pour bénéficier d'informations ou de l'accompagnement du SIRTOMAD, renvoyez le formulaire de candidature ou contactez:

Ludovic MARTIN au SIRTOMAD - Rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 MONTAUBAN

Tél : 05 63 22 28 57 / Adresse courriel : lmartin@ville-montauban.fr

FORMULAIRE de CANDIDATURE

>> A compléter << *Informations indispensables

La résidence

- Nom de la résidence* :
- Adresse* :
- Quartier :
- Nombre de logements (estimation)*:

Contact habitant

- Nom et prénom*:
- Téléphone*:
- Courriel :

Contexte

- Qui sont les initiateurs du projet (habitants, membre du conseil syndical, associations, etc.)*?
- Quelles sont les motivations à implanter un site de compostage partagé*?
 - réduire le volume des poubelles
 - respect de l'environnement
 - jardiner
 - créer un projet entre voisins ou autres (à préciser)
- Existe-t-il un local dans la résidence ou à proximité permettant d'organiser une réunion*?

Critères techniques

- La résidence dispose-t-elle d'espaces verts*?
- Quels sont les usages de ces espaces verts*?
 - jardin ornemental
 - aire de jeux
 - espace de promenade
 - aucun usage
 - autre (à préciser) :

>> Facultatif : Pour un projet plus avancé <<

- Connaissez-vous le nom du syndic/bailleur gestionnaire ?
- Avez-vous une idée de l'emplacement possible des composteurs ? (joindre une photo)
- L'entretien des espaces verts génère-t-il des feuilles mortes, des tailles de haies et/ou des petits branchages ?
- Existe-t-il un accès à l'eau extérieur ?
- Le projet a-t-il été présenté en AG ou en conseil syndical ?
- Avez-vous l'accord du gestionnaire des logements (syndicat de copropriété, bailleur) ?

Identité du gestionnaire des espaces verts

- Prestataire extérieur

Nom, contact :

- Services de la commune

Nom, contact :

- Personnel interne

Fonction, nom, contact :

Mobilisation des habitants

- Combien de personnes estimez-vous mobilisées autour du projet ?
- Existe-t-il une structure locale pour soutenir le projet (association d'habitant, de quartier ou autre) ? Si, oui, précisez :
- Existe-t-il des projets qui rassemblent les résidents (fête des voisins, fête de quartier, projets collectifs, jardins partagés etc.) ?

Date d'envoi du dossier :